

droit et devoir vis à vis d'un demi frere soeur

Par logo13, le 19/03/2011 à 17:35

J'ai une 1/2 soeur et 1/2 frère (nous sommes issus de la même mère) je me pose la question suivante :

dans la mesure ou ma 1/2 soeur n'est pas autonome financièrement, est ce uniquement son frère ou aussi moi même 1/2 frère qui seront responsable financièrement de ma 1/2 soeur au même plan.

En cas de décès, qui sont ses bénéficiaires, elle n'a ni enfants ni conjoint ni ascendants.

merci d'avance de vos infos

Par Domil, le 19/03/2011 à 18:05

Il n'y a aucune obligation alimentaire entre frère et soeur.

[citation]En cas de décès, qui sont ses bénéficiaires, elle n'a ni enfants ni conjoint ni ascendants. [/citation]Elle peut donc faire un testament léguant ce qu'elle veut à qui elle veut

Par logo13, le 20/03/2011 à 13:38

Ok merci pour ces elements de réponse.

Si aucun testament n'est effectué qui sont ses heritiers légaux, ses frères et demi frères sont ils égaux devant une succession.

Par **Domil**, le **20/03/2011** à **14:19**

oui, ils sont égaux.